



RASSEMBLEMENT DE LA COMMISSION DE CONSTAT DE DEGATS AUX CULTURES SUR L'ENTITE D'ECAUSSINNES

1^{er} Constat

En raison de l'intense sécheresse estivale, le Collège Communal porte à la connaissance de la population que la Commission de constat de dégâts aux cultures de la Commune d'Ecaussinnes se rassemblera **le lundi 21 septembre 2026**.

Si vous êtes un agriculteur estimant avoir subi des dégâts de cultures sur notre entité, vous avez la possibilité d'introduire une demande écrite auprès de notre Service environnement **pour au plus tard le 14 septembre 2026**, de préférence par email à environnement@ecaussinnes.be ou par courrier déposé au Service environnement – Maison des Associations – rue d'Henripoint 1 à 7190 Ecaussinnes.

Cette demande devra comprendre le PV de constat de dégâts aux cultures disponible en annexe, prérempli et signé par vos soins.

Pour rappel, il est inutile de formuler une demande d'intervention dans le cas où votre pratique culturale est en faute, ou encore, si les dommages évalués n'atteignent pas au minimum 30 % de votre moyenne de production annuelle.

Pour tout complément d'information, n'hésitez pas à contacter notre Service environnement au 067/49.13.95

Fait à Ecaussinnes, le 25 août 2026

Le Directeur général,
Ronald WISBECQ



Le Bourgmestre,
Sébastien DESCHAMPS

L'Echevine de l'Agriculture,
Laetitia LATEUR

Laetitia